Compte-rendu du CA du Mardi 20 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

<u>Présents</u>: Mr PRADEL Christian, , Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, , Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

Absentes : Mme WESSE Béatrice excusée donne pouvoir à Mme VERMARE Marie-Claude Mme DI STEFANO Annick Mme MURE Christelle

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 08 /11/2022 : Unanimité des présents.

CCAS Secours Néant

Modification des instructions budgétaires et comptables M14= en instructions budgétaires et comptables M57 Développée

Les communes de plus de 3 500 habitants sont amenées à adopter au plus tard au 1 janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57. Elle est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes, CCAS). Le CCAS de Vindry sur Turdine suit le budget de la commune, comme il vient de changer de progiciel comptable (Berger Levrault) il souhaite au 1^{er} janvier 2023 adopter cette norme par anticipation pour éviter une reconfiguration en 2024.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Répartition CCAS/FPA prise en charge rémunération des heures de Direction

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de faire supporter une partie des rémunérations de la direction versée par la Résidence Autonomie les Tilleuls au budget principal du CCAS dans le souci de donner une image plus fidèle. Un tableau mensuel reprendra la répartition des heures et donc une ventilation des rémunérations totales du directeur entre le CCAS et le FPA.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Décision modificative en Fonctionnement N 2

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'ouverture de crédit en fonctionnement pour la somme de 100 € pour permettre de faire face à de nouvelles dépenses

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Demande de subvention conférence des financeurs projet Chauffe Citron

Le CCAS souhaite mener des actions de prévention en faveur de l'autonomie des seniors de Vindry sur Turdine. Il souhaiterait proposer des ateliers bi-mensuels à compter d'avril pour travailler les fonctions cognitives à partir d'exercices de mémoire ludique. Le prestataire Chauffe Citron fournirait le support pédagogique et la formation de l'animateur retenu. Pour financer le projet, le Président du CCAS demande le concours financier de la Conférence des Financeurs.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

RPA

Décision modificative en Fonctionnement N2 BL

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'ouverture de crédit en fonctionnement pour la somme de 5 800,00 € pour permettre de faire face à de nouvelles dépenses.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Délibération de principe (remplacement ponctuel)

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de recruter des agents contractuels pour le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles lors de congés, d'une absence par exemple, ce qui facilite grandement les démarches administratives.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Contrat DEF (formation et maintenance)

La résidence est équipée depuis 2009 d'une alarme pour la sécurité incendie installé par la Société DEF qui en assure également la maintenance, il est nécessaire de renouveler le contrat de maintenance

La formation annuelle par la société DEF des agents à l'exploitation du système de sécurité incendie est réglementaire, donc obligatoire. Il y a lieu de signer le contrat de formation

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Modification cession APAVE 2 établissements

Le groupe APAVE à compter du 1^{er} janvier 2023 réalisera l'ensemble de ses prestations à travers deux nouvelles entités filiales détenues à 100% par APAVE SA afin de se mettre en conformité. Notre contrat n°A531369645 à APAVE SUDEUROPE sera automatiquement transféré à la nouvelle entité Apave Exploitation France pour les prestations d'inspections sans aucune modification en termes de coût, de contrat. Il y a lieu d'autoriser le Président à signer le document de cession.

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Modification des instructions budgétaires comptables M22 EPRD

Mr MATHY-POISOT explique que La Résidence Autonomie Les Tilleuls a signé un CPOM en 2021, et de ce fait elle rentre dans le champ des établissements médico-sociaux qui sont soumis de fonctionner avec l'instruction budgétaire M22 EPRD. Nous nous mettrons en conformité au 1^{er} Janvier 2023

Tarif repas 2023

L'évolution du coût de la prestation des repas délivrés dans le cadre de notre marché par la société SER s'avère être de 6.1%. Il convient donc de fixer le prix du repas pour l'année 2023 qui tient compte de cette augmentation pour les résidents, sachant que la résidence propose aussi du vin, du café/tisane. Il est donc proposé de fixer le prix du repas à midi pour les résidents à 6.70 €, pour les invités à 8.80€. Concernant les repas du soir composés d'une soupe, d'un laitage et d'un dessert, il est facturé aux résidents 1.30€ pour un coût matière à 3.15€. Le directeur propose pour le repas du soir un prix de 3.60€. Le Président propose de maintenir pour l'instant le repas du soir à 1.30€ et de mener un sondage au sein de la résidence pour connaître qui souhaiterait juste une soupe ou la totalité du repas du soir. En fonction des réponses, nous demanderons au prestataire de réaliser une nouvelle proposition

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Contrat de séjour

Mr MATHY-POISOT présente le contrat de séjour modèle FNADEPA il précise qu'il a déjà été modifié précédemment.

Questions diverses.

Repas Noël Résidence : Nous avons eu la présence de 48 personnes au repas qui a ravi tout le monde, de nombreuses familles étaient présentes.

Nous sommes toujours à la recherche d'un agent de remplacement de nuit, en remplacement des congés de Mme HUSSON.

Taux d'occupation:

Nous serons complet au 1^{er} Janvier 2023, les 34 logements seront occupés, soit 36 résidents.

Fin de séance 20h15